Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20260608-D2026055-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2026-055

DATE DE CONVOCATION
29 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE
8 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	16
Votants	19

L'an deux mille vingt six
Le cinq juin, à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BRIEND, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

M. Manuel COMBES qui donne pouvoir à M. Gaël HAMAYON, Mme Catherine MASSON qui donne pouvoir à M. Patrick BRIEND, M. Thierry GUEGUEN qui donne pouvoir à M. Jacques BASCOULES

Absent :

M. Gaël HAMAYON a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

3. TARIF DES MOUILLAGES 2026

M. Le Maire propose au Conseil municipal d'entériner le tarif de 89 € pour l'utilisation des mouillages de la ZMEL de Porsdoun - Le Vivier, ZMEL Mazou et du Port de Melon au titre de l'année 2026 soit une hausse de 1 € par rapport à l'année passée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** le tarif de 89 € pour l'occupation d'un mouillage dans la ZMEL de Porsdoun / ZMEL Mazou / Le Vivier et du port de Melon pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Certifié exécutoire,

Le Maire,
Patrick BRIEND

MAIRIE de PORSPODER 29840